

Ne pas publier, diffuser ou distribuer, directement ou indirectement, aux Etats-Unis ou dans tout autre pays dans lequel la distribution ou la diffusion d'un tel communiqué est interdite par la loi.

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE

NR21

INITIEE PAR



COMMUNIQUÉ DE MISE A DISPOSITION DE LA NOTE EN REPONSE ET DU DOCUMENT SUR LES AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES DE NR21

TERMES DE L'OFFRE

Prix de l'Offre : 1,13 euro par action NR21

Durée de l'Offre : 10 jours de négociation

Le présent communiqué établi par NR21 est diffusé en application des dispositions de l'article 231-27 3° du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'"**AMF**").

Paris, le 23 octobre 2019 à 8h50

En application de l'article L.621-8 du Code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a, en application de la décision de conformité de l'offre publique du 22 octobre 2019, apposé le visa n°19-500 en date du 22 octobre 2019 sur la note en réponse à l'offre publique d'acquisition initiée par la société Altarea sur les actions de NR21 (la "**Note en Réponse**").

Conformément à l'article 231-28 I du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de NR21 (le « **Document Autres Informations** ») sont mises à disposition du public ce jour.

La Note en Réponse et le Document Autres Informations sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site internet de NR21 (www.nr21.eu) et peuvent être obtenus gratuitement auprès de NR21 (8, Avenue Delcassé 75008 Paris).

Préalablement à l'ouverture de l'Offre, l'AMF et Euronext publieront respectivement un avis d'ouverture et un avis annonçant les modalités et le calendrier de l'Offre.

Contact NR21

investisseurs@altareacogedim.com

+33 (0)1 44 95 52 83

+33 (0)1 44 95 88 27

+33 (0)6 83 28 04 15

www.nr21.eu

Avertissement : Le présent communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'offre et son acceptation peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. NR21 décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.